



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024 à 20 h 00

Date de convocation : le 26 novembre 2024

Nombre de membres

En exercice : 6 Présents : 5 Pouvoirs : 1 Votants : 6 Quorum : 4

Présents : BEAUTHEAC Christian, DUNAND Dominique, LARIVIERE Fanny, MASSEBEUF Jean-Claude, MASSEBEUF Philippe.

Pouvoir : HEBRARD Florian à DUNAND Dominique

Secrétaire de séance : DUNAND Dominique

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 28 octobre 2024
2. Délibération sur le plan de financement pour les demandes de subventions pour les travaux sur voiries suite aux intempéries du 17 octobre 2024
3. Autorisation au Maire pour mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 avant le vote du budget
4. Délibération attribution montant cadeau Mme Beautheac
5. Questions diverses

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2024: adopté à l'unanimité.**

- Délibération 2024-022 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIES SUITE A L'EPISODE CLIMATIQUE DU 17 OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire expose que l'épisode climatique du 17 octobre 2024 marqué par la crue de la Loire et les ruissellements a impacté la voirie de la commune qui a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour inondation et coulée de boue par l'arrêté n° INTE2428510A du 31 octobre 2024. Sont concernés la rue du Chambon, le chemin du Reynier, le parking du Marchadial, le chemin de Stevenson où des travaux de réfection, création, sécurisation et aménagement sont nécessaires.

Les travaux ont été estimés à 52 781.029 € HT. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

COÛT DU PROJET		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant HT
Travaux urgence nivellement rue du Chambon amont	700.00 €	ETAT : dotation de solidarité	42.06%	22 200.00 €
Travaux remise en état avec enrobé rue du Chambon amont	15 839.00 €	DEPARTEMENT : Amendes de police	37.89%	20 000.00 €
Création accès bétonné rue du Chambon aval	14 070.00 €	COMMUNE Autofinancement	20.05%	10 581.29 €
Réalisation d'une cunette en béton croisement RD37 et chemin de Stevenson	6 450.00 €			
Remise en état du chemin du Reynier par apport de matériaux	12 500.00 €			
Création bande béton le long du parking rue du Marchadial	3 222.29 €			
TOTAL	52 781.29 €	TOTAL	100.00%	52 781.29 €

Le Maire propose à la délibération :

- De valider les travaux de réfection de voirie pour un montant prévisionnel de 52 781.29 € HT avec le plan de financement exposé ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la Préfecture la dotation de solidarité pour soutien aux événements climatiques;
- D'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Département les amendes de police;
- D'autoriser M. le Maire à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser M. le Maire à signer les devis retenus pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, VOTE à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Délibération N° 2024 / 023 : AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025 AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

EXPOSÉ :

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 :

Chapitre	Crédits votés au BP 2024	RAR inscrits au BP 2024 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2023	Montant total à prendre en compte
20	10 000.00 €	0 €	0 €	10 000.00 €
21	114 289.10 €	37 155.60 €	0 €	77 133.50 €
23	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL				87 133.50 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 87 133.50 * 25 % = 21 783.38 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 21 783.38 € répartis comme suit :

Chapitre article /	Libellé	Montant
2151	Réseaux de voirie	21 783.38 €
	TOTAL	21 783.38 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération N° 2024 / 024 : ATTRIBUTION MONTANT CADEAU A MME BEAUTHEAC EN REMERCIEMENT DES SERVICES RENDUS LORS DE LA SAISON ESTIVALE 2024

Le Maire expose que Mme Beauthéac Annie s'est régulièrement occupée de l'entretien des toilettes publiques lors de la saison estivale 2024. En raison du nombre important de randonneurs et de touristes, cette action est indispensable pour que les toilettes restent ouvertes.

L'ensemble du Conseil municipal tient à remercier Annie Beauthéac pour son dévouement pour la commune en lui offrant un cadeau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, (M. Christian Beauthéac ne prend pas part au vote)

- 1. DÉCIDE l'achat d'un cadeau d'une valeur maximale de 100 euros pour remercier Mme Beauthéac de son geste civique ;**
- 2. AUTORISE Mme Grgic Dunand à faire l'achat.**

Fin des délibérations.

Conformément à l'ordonnance 2021-1310 et au décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 entrant en vigueur au 1er juillet 2022 ce PV sera soumis à approbation et signé lors du prochain conseil

AFFICHÉ LE 05/12/2024